

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 6 février 2014 portant désignation des
membres du conseil d'administration et des vice-
présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement
Supérieur**

A.Gt 16-01-2019

M.B. 08-02-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,
Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de
l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;
Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 février
2014 portant désignation des membres du conseil d'administration et des
vice-présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur;
Vu la proposition de l'Académie de recherche et d'enseignement
supérieur du 19 décembre 2018;
Sur proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche;
Après délibération,
Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la
Communauté française du 6 février 2014 portant désignation des membres
du conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de Recherche
et d'Enseignement supérieur, tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement
de la Communauté française du 6 novembre 2018, les modifications
suivantes sont apportées :

1) au point 1^o, b, les mots «M. Alain DISEUR (Direction générale des
enseignements du Hainaut, Pôle hainuyer, CPEONS);» sont remplacés par
les mots «M. Pascal LAMBERT (Directeur-président de la Haute Ecole
Condorcet, CPEONS);»;

2) au point 1^o, c, les mots «M. Toni BASTIANELLI (Haute Ecole de la
Province de Liège, Pôle de Liège-Luxembourg, CPEONS);» sont remplacés
par les mots «M. Salvatore ANZALONE (Directeur général de
l'Enseignement provincial liégeois, CPEONS);»;

3) au point 4^o, e, le mot «DELVOY» est remplacé par le mot
«DELVOYE».

Article 2. - A l'article 2 du même arrêté, tel que modifié par l'arrêté du
Gouvernement de la Communauté française du 6 novembre 2018, les mots
«2017-2018» sont remplacés par les mots «2018-2019».

Article 3. - A l'article 3 du même arrêté, tel que modifié par l'arrêté du
Gouvernement de la Communauté française du 6 novembre 2018, les
modifications suivantes sont apportées :

1) au point a, les mots «M. Albert CORHAY» sont remplacés par les
mots «M. Pierre WOLPER»;

2) au point b, les mots «M. Alain DISEUR» sont remplacés par les mots
«M. Denis DUFRANE».

Article 4. - Le présent arrêté produit ses effets au 1^{er} janvier 2019.

Article 5. - Le Ministre de l'Enseignement supérieur et la Recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 16 janvier 2019.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des Chances et des Droits des femmes,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT